



« BRINDAS A DU TALENT » AVENANT REGLEMENT DU CONCOURS

La MJC de Brindas organise le concours « BRINDAS A DU TALENT », en partenariat avec d'autres associations de la commune. Ce concours vise à mettre en valeur les talents artistiques des participants grâce aux outils numériques et réseaux sociaux.

Le concours est ouvert à toutes les disciplines artistiques, culturelles, sportives, musicales telles que le chant, la pratique d'un instrument, la danse, les arts graphiques, le théâtre, la poésie, l'écriture, le dressage d'animaux, la magie, l'humour, l'acrobatie...ou tout autre performance ou expression libre.

Article 1 : Dates de participation

Les dates de participation au présent concours, initialement fixées du 10/12/2020 au 23/01/2021 minuit inclus sont modifiées, par la voie du présent avenant, aux dates suivantes : du 10/12/2020 au 23/02/2021 minuit inclus. Compte tenu de ces nouvelles dates, suite à publication des vidéos, les votes des internautes seront donc clos le 9 mars 2021.

Article 2 : Jury

L'ensemble des vidéos reçues seront publiées sur la chaine YouTube de la MJC de Brindas pour être soumises au vote du public. Celle qui rassemblera le plus de mentions « j'aime » (pouce levé) des internautes désignera le talent vainqueur. Le gagnant sera informé par la MJC à l'issue de la période de votes.

Article 3 : Loi applicable, interprétation et dépôt de règlement

- Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la MJC de Brindas et les associations partenaires en fonction de la nature de la question, dans le respect de la législation française.
- La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve du règlement et de ce présent avenant.
- Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement et l'avenant sur le site de la MJC : www.mjc-brindas.fr et il peut également être adressé par mail, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande à brindas.talents@mjc-brindas.fr

Fait à Brindas, le 26 janvier 2021.